

Émile DURKHEIM (1895)

“ La sociologie ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Émile Durkheim (1915)

“ La sociologie ”

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1915), « *La sociologie*. » Extrait de *La Science française*, Larousse et Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vol. 1, 1915, pp. 5 à 14. Réimpression dans *Émile Durkheim, Textes. 1. Éléments d'une théorie sociale*, pp. 109 à 118. Collection Le sens commun. Paris: Éditions de Minuit, 1975, 512 pages.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 25 septembre 2002 à Chicoutimi, Québec.
Édition revue et corrigée par Bertrand Gibier, le 10 novembre 2002.



« la sociologie »

par Émile Durkheim(1915)

Extrait de *La Science française*, Larousse et Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vol. 1, 1915, pp. 5 à 14. Réimpression dans Émile Durkheim. Textes. 1. Éléments d'une théorie sociale, pp. 109 à 118. Collection Le sens commun. Paris: Éditions de Minuit, 1975, 512 pages.

Déterminer la part qui revient à la France dans la constitution et dans le développement de la sociologie, c'est presque faire l'histoire de cette science ; car c'est chez nous qu'elle est née et, bien qu'il n'y ait pas de peuple aujourd'hui où elle ne soit cultivée, elle est restée une science essentiellement française.

Comme les sociétés sont composées d'hommes, on considéra pendant longtemps qu'elles tiennent tout leur être de l'arbitre humain. On posait comme une évidence qu'elles sont ce que les hommes veulent qu'elles soient et qu'elles n'ont pas d'autre nature que celle qu'ils leur confèrent par un acte de leur volonté. Dans ces conditions, il ne pouvait être question d'en faire un objet de science. Matière indéfiniment plastique, sans propriétés définies, il n'y avait pas lieu de les décrire, de les analyser, de chercher les causes et conditions dont elles dépendent, etc. Le seul problème qui pût se poser à leur occasion était de savoir quelle forme il convenait de leur donner. Pour qu'il pût y avoir une science véritable des faits sociaux, il fallait qu'on fût arrivé à

voir dans les sociétés des réalités comparables à celles qui constituent les autres règnes ; à comprendre qu'elles ont une nature que nous ne pouvons changer arbitrairement et des lois qui dérivent nécessairement de cette nature. En d'autres termes, la sociologie ne pouvait naître que si l'idée déterministe, fortement établie dans les sciences physiques et naturelles, était enfin étendue à l'ordre social.

C'est seulement au XVIII^e siècle que se fit cette extension, sous l'influence de la philosophie encyclopédique. Pour les Encyclopédistes, la science est une parce que le monde est un ; il est donc inadmissible que le déterminisme ne soit pas vrai du règne social comme des autres règnes de la nature. C'est de ce sentiment que s'inspirèrent Montesquieu et Condorcet. Cependant, si ces penseurs frayèrent la voie à la sociologie, ils n'avaient encore qu'une idée assez flottante de ce que sont les lois de la vie sociale ; c'est seulement au début du XIX^e siècle que la conception nouvelle s'affermi définitivement.

C'est Saint-Simon qui, le premier, en donna la formule. Le premier, il déclara que les sociétés humaines sont des réalités, originales assurément et différentes de celles que l'on trouve dans le reste de la nature, mais soumises au même déterminisme. Les organismes sociaux doivent donc être l'objet d'une science comparable à celle qui traite des organismes individuels et, pour cette raison, il proposa de l'appeler *physiologie sociale*. Le fait où se marque le mieux cette nécessité avec laquelle se déroulent les phénomènes sociaux, c'est le progrès. « Il n'est pas plus en notre pouvoir de nous soustraire à son influence ou de maîtriser son action que de changer à notre gré l'impulsion primitive qui fait circuler notre planète autour du soleil ». Puisque le progrès n'est pas notre œuvre, la seule manière de découvrir la loi suivant laquelle il se produit, sera d'observer. On constituera des séries de faits historiques, aussi étendues que possible, et c'est à travers ces séries que l'on pourra déceler le sens dans lequel évolue l'humanité. La méthode de la science nouvelle sera donc essentiellement historique. Seulement, l'histoire, pour servir à cet emploi, devra se transformer elle-même ; au lieu de se borner à n'être qu'une pure collection de faits, elle devra devenir vraiment scientifique.

Mais Saint-Simon formula le programme de cette science plus qu'il n'essaya de l'exécuter. Il n'y a rien dans son œuvre qui puisse être regardé comme une entreprise méthodique pour trouver cette loi du progrès dont il faisait la loi de gravitation du monde social. C'est seulement avec Auguste Comte que le grand projet, conçu par Saint-Simon, commença à devenir une réalité.

En un sens, toutes les idées fondamentales de la sociologie comtiste se trouvaient déjà chez Saint-Simon, et Comte les a empruntées à son maître. Mais il ne se borna pas à affirmer qu'elles pouvaient servir de base à une science nouvelle : cette science, il entreprit de la faire. Il en définit la méthode et il en constitua les cadres. Les divisions qu'il y introduisit lui ont même, en partie, survécu. Dans la science des sociétés, il distingua deux grandes sections : la statique et la dynamique. La statique a pour objet de déterminer les rapports de connexité que soutiennent les uns avec les autres les divers éléments d'un seul et même milieu social considéré au repos, en quelque sorte, à un moment de son évolution ; la dynamique cherche d'après quelle loi la suite des sociétés humaines a évolué dans le temps. Et ce plan de la science, Comte, après l'avoir conçu, voulut l'exécuter intégralement et par ses seules forces. Sur la statique, il ne fit guère qu'indiquer le problème et esquisser des solutions ; mais, sur la dynamique, il entendit nous laisser un traité complet et, croyait-il, définitif : les deux derniers volumes du *Cours de philosophie positive* y sont consacrés.

Aujourd'hui, il reste peu de chose du détail de la doctrine. La loi des trois états n'a plus qu'un intérêt historique. Les termes mêmes dans lesquels Comte se posait le problème le rendaient insoluble. Il croyait en effet à l'existence d'une loi unique selon laquelle se développait la société humaine en général, et c'est cette loi que le sociologue avait pour tâche de découvrir. Il admettait donc que le genre humain, dans sa totalité, forme une seule et même société et qui évolue toujours et partout dans le même sens. Or, en fait, l'humanité, dans son ensemble, n'est qu'un être de raison. Ce qui existe réellement, ce sont les sociétés particulières (les tribus, les nations, les cités, les États de toutes sortes, etc.), qui naissent et qui meurent, qui progressent et régressent, chacune à sa façon, qui poursuivent des fins divergentes, sans que ces évolutions diverses soient toujours sur le prolongement les unes des autres et se continuent à la manière des sections d'une même droite. Le devenir humain a une complexité que Comte ne soupçonnait pas.

Mais, si les conclusions positives auxquelles il croyait être arrivé ne sont que rarement de nature à être retenues, la grandeur de son œuvre n'en est pas moins incontestable. Une science nouvelle était ajoutée au système complet des sciences. Saint-Simon en avait été comme l'annonciateur ; mais c'est Comte qui en est le père ; c'est par lui qu'elle reçut un commencement d'existence. C'est lui aussi qui lui donna ce nom de sociologie, qu'on peut trouver mal fait, mais qui n'est pas remplaçable : car il désigne, non pas toute étude quelconque sur les choses sociales, mais celles-là seulement qui sont conduites dans un esprit analogue à celui qui règne dans les autres sciences de la nature. D'ailleurs, quelques réserves qu'appelle la doctrine de Comte, un

sentiment très vif de ce qu'est la réalité sociale y est partout présent. Il n'est pas de meilleure initiation à l'étude de la sociologie.

Cette œuvre considérable fut cependant sans lendemain immédiat. Sous la monarchie de juillet comme sous le second Empire, il ne se produisit aucune contribution neuve à la science que Comte venait de fonder. Sans doute, Cournot, dans son *Essai sur le fondement de nos connaissances* et dans le second volume de son *Enchaînement des idées fondamentales*, touche à des questions qui intéressent les sociologues. Mais il n'avait aucunement pour objet de superposer aux sciences physiques et biologiques une science positive nouvelle qui traiterait des choses sociales. C'est en philosophe qu'il a parlé de l'histoire.

C'est seulement après la guerre de 1870 que la réflexion sociologique se réveilla. Dans l'intervalle, la tentative de Comte avait été reprise en Angleterre par Herbert Spencer. Pour bien établir que les sociétés sont des êtres naturels, comme Comte l'avait supposé, Spencer entreprit de démontrer que les lois selon lesquelles évoluent les institutions sociales ne sont que des formes particulières des lois plus générales qui président à l'évolution cosmique. Il insista notamment sur les ressemblances que présente l'organisation sociale avec l'organisation biologique, faisant ainsi des sociétés une espèce du genre organisme. C'est cette conception qu'Espinas entreprit de confirmer et d'illustrer en étudiant *Les sociétés animales*¹. Dans ce très suggestif ouvrage, l'auteur, pour combler le vide qu'on avait si longtemps admis entre les sociétés et le reste de l'univers, fit voir que les animaux sont déjà des sociétés d'éléments vivants, physiquement associés les uns aux autres, et que, de ces sociétés simples, on passe graduellement à celles plus complexes que forment les animaux supérieurs en s'unissant par des liens, non plus matériels, mais psychiques. Le règne social apparaissait ainsi comme une sorte d'efflorescence du règne biologique auquel il était rattaché sans solution de continuité.

Mais jusqu'à ce moment, la sociologie n'était pas encore sortie des généralités philosophiques. Les penseurs dont il vient d'être parlé la réduisaient même à un seul et unique problème : il s'agissait de savoir quelle est la loi qui domine l'évolution sociale en général (Comte) ou si la loi de l'évolution universelle s'applique aux sociétés (Spencer). Aussi Comte n'était-il pas loin de penser qu'il avait non seulement fondé, mais achevé, du même coup, la sociologie. Or, une science n'est jamais achevée. Elle est faite de questions particu-

¹ Paris, 1877.

lières, restreintes, portant sur des objets limités, et qui, tout en étant solidaires, doivent être traitées séparément les unes des autres ; leur solidarité même ne peut apparaître qu'au fur et à mesure que la science avance. La sociologie ne pouvait donc devenir véritablement une science positive que si, renonçant à embrasser d'emblée et dans son ensemble, la réalité sociale tout entière, elle y introduisait, au contraire, l'analyse et y distinguait progressivement des parties, des éléments, des aspects différents, pouvant servir de matières à des problèmes spéciaux.

C'est à cette tâche que s'est consacré l'auteur de la présente notice avec le concours de tout un groupe de travail leurs qui ont associé leurs efforts aux siens. Nous avons eu l'ambition d'ouvrir, pour la sociologie, ce que Comte eût appelé l'ère de la spécialité. Une véritable division du travail s'organisa. Trois groupes de faits furent particulièrement entrepris : les faits religieux, les faits moraux et juridiques, les faits économiques et, au lieu de faire de la sociologie en général, les uns se donnèrent à la sociologie religieuse, les autres à la sociologie morale et juridique, d'autres enfin à la sociologie économique. Cette répartition même était encore beaucoup trop générale : à l'intérieur de chacune de ces sciences sociologiques particulières, des problèmes restreints furent abordés « Le sacrifice », « La magie », par Hubert et Mauss *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, par Durkheim ; *Le suicide*, par Durkheim ; « La prohibition de l'inceste », et différentes études sur le mariage primitif, par le même auteur ; *Le régime des castes*, par Bouglé ; *Le salaire des ouvriers des mines*, par François Simiand ; *La classe ouvrière et les niveaux de vie*, par Halbwachs. Plus récemment, un effort a été fait pour déterminer les conditions sociales dont dépendent certaines opérations logiques ou certaines formes de la pensée : nous signalerons dans ce sens un « Essai sur certaines formes primitives de classification », par Durkheim et Mauss, une « Étude sur la représentation du temps », par Hubert. A la même direction doit être rattaché le livre de Lévy-Bruhl sur *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*.

Il est vrai que ces objets d'études ressortissaient déjà, en partie, à des disciplines antérieures à la sociologie ou qui s'étaient constituées en dehors d'elle : histoire comparée des religions, du droit et des idées morales, statistique morale, économie politique. Mais parce que ces recherches étaient soustraites à l'influence sociologique, elles manquaient en partie leur objet ; car, perdant de vue ce qui fait la nature propre des phénomènes dont elles traitaient, à savoir leur caractère social, elles les étudiaient sans savoir d'où ils venaient et où ils allaient, de quels milieux ils dépendaient, et, les laissant ainsi suspendus dans le vide, les laissaient aussi sans explication. On ne peut, en effet, les comprendre que si on les met en rapports les uns avec les autres et avec les

milieux collectifs au sein desquels ils s'élaborent et qu'ils expriment. De plus, la notion même de loi était trop souvent absente de ces travaux qui ressortissaient plutôt à la littérature et à l'érudition qu'à la science. L'ensemble des études relatives aux phénomènes sociaux se présentait donc sous l'aspect suivant : d'une part, une multitude assez incohérente de sciences qui, tout en ayant le même objet, ignoraient leur parenté, l'unité profonde des faits qu'elles étudiaient, et n'en sentaient que vaguement la rationalité ; de l'autre, la sociologie qui avait conscience de cette unité et de l'ordre profond que dissimule leur apparente contingence, mais qui planait trop haut au-dessus de la réalité sociale pour avoir quelque action sur la manière dont elle était étudiée. La réforme la plus urgente était donc de rapprocher étroitement et d'unir dans un mariage fécond la sociologie et ces techniques spéciales, de donner ainsi à la première la matière qui lui manquait, et, inversement, de faire descendre dans les secondes l'idée sociologique, de manière à en faire de véritables sciences sociales. Pour assurer ce rapprochement et le rendre plus intime, un périodique fut fondé en 1896 qui, sous le nom *d'Année sociologique*, eut pour objet de dégager, annuellement, des travaux d'histoire religieuse, d'histoire des institutions morales et juridiques, de statistique morale, d'histoire économique, les faits qui paraissaient avoir un intérêt particulier pour les sociologues.

Tous les travaux qui précèdent dérivent directement de Comte ; ce sont des moments différents d'une même évolution. Il nous reste à parler de deux œuvres importantes, dont l'inspiration est très différente.

Il y a d'abord l'œuvre de Tarde. Les savants dont il vient d'être parlé procèdent tous de cette pensée, que les phénomènes sociaux sont liés les uns aux autres suivant les relations définies appelées lois, et ce sont ces lois que la science des sociétés a pour objet de rechercher. Tarde ne va pas jusqu'à soutenir qu'il n'y avait aucun ordre dans la suite des faits historiques ; ce qui reviendrait à nier la possibilité d'une étude scientifique des sociétés. Mais cet ordre est considéré par lui comme tellement contingent et variable, qu'il serait impossible de l'atteindre par des procédés méthodiques et avec quelque précision. Tous les faits sociaux, en effet, seraient dus à des inventions individuelles qui seraient propagées et généralisées, de proche en proche, par la voie de l'imitation. Or, l'invention est un produit du génie et le génie est « l'accident suprême », réfractaire à toute prévision comme à toute explication scientifique. Il naît, ici ou là, au hasard. Le hasard était ainsi mis à la source même de la vie sociale. Sans doute, l'imitation elle-même a ses lois que Tarde s'est attaché à déterminer. Mais ces lois sont d'une extrême généralité ; toutes formelles, elles ne sauraient expliquer aucun fait social en particulier. Les

formes des institutions, l'ordre dans lequel elles se sont développées au cours de "histoire, tout cela dépendrait de causes fortuites et échapperait à la science.

En un sens, l'œuvre de Tarde se présente donc comme une réaction contre le principe même sur lequel repose la sociologie comtiste. Mais pour bien en comprendre la signification, il faut la replacer à l'époque où elle fut conçue. C'était le moment où l'école criminologique d'Italie outrait le positivisme jusqu'à en faire une sorte de métaphysique matérialiste qui n'avait rien de scientifique. Tarde montra l'inanité de ces doctrines et rappela le caractère essentiellement spirituel des phénomènes sociaux.

Mais si Tarde combattit la sociologie comtiste, il entendait cependant faire, et il fit, en effet, œuvre de sociologue. On pourrait se demander, au contraire, s'il y a lieu de mentionner ici les travaux de Le Play sur *Les ouvriers européens*. Le Play, en effet, ne s'oppose pas à telle ou telle conception sociologique ; il est tout à fait en dehors du mouvement d'idées qui a donné naissance à cette science. Ses préoccupations ne sont même pas exclusivement scientifiques, mais, en grande partie, apologétiques. Cependant, comme il a traité de choses sociales, comme toute une école se rattache à lui, dont les organes sont *La réforme sociale* et *La science sociale*, son nom et son œuvre devaient avoir leur place dans le tableau que nous venons de retracer.

Dans cet exposé, nous nous en sommes tenus aux ouvrages les plus caractéristiques, à ceux que l'on peut considérer comme marquant une phase plus ou moins importante du développement de la sociologie. Mais, pour avoir une idée juste de ce qu'a été le mouvement sociologique en France, il faut ne pas perdre de vue un grand nombre de travaux qui, pour n'avoir pas exercé d'influence déterminable, ne laissent pas de témoigner du très vif intérêt qu'inspirèrent en France les recherches de sociologie. Tels sont les ouvrages de Letourneau sur l'évolution de la famille, du droit, de la propriété, de l'éducation, de la littérature ; les études de Dumont sur *La dépopulation*, de Coste sur la *Sociologie objective*. Telle est également l'anthroposociologie de De Lapouge dont les thèses, très aventureuses, auraient peut-être besoin d'être plus solidement établies et qui, d'ailleurs, ont pour objet de résorber la sociologie dans l'anthropologie. Depuis vingt-cinq ans notamment, il s'est produit chez nous un mouvement intellectuel qui, par son intensité et sa direction, rappelle celui qui, au début du XIXe siècle, a déterminé l'apparition de la sociologie.

Étant donné que cette science est d'hier, on peut juger combien est importante la part que la France a prise à sa formation et à ses progrès. Tout,

d'ailleurs, prédestinait notre pays à jouer ce rôle : ses qualités natives comme les difficultés auxquelles nous avons eu à faire face. La sociologie, en effet, ne pouvait naître et se développer que là où se trouvaient réunies les deux conditions suivantes. Il fallait d'abord que le traditionalisme eût perdu de son empire. Chez un peuple qui trouve que ses institutions sont tout ce qu'elles doivent être, rien ne peut provoquer la réflexion à s'appliquer aux choses sociales. Il fallait, de plus, une véritable foi dans la puissance de la raison pour oser entreprendre de traduire en notions définies la plus complexe et la plus instable des réalités. Or, la France remplit cette double condition. Il n'est pas de pays où la vieille organisation sociale ait été plus complètement déracinée et où, par suite, pour la refaire, on ait plus besoin de réflexion, c'est-à-dire de science. D'un autre côté, nous sommes et nous resterons le pays de Descartes ; nous avons la passion des idées distinctes. Sans doute, nous savons aujourd'hui ce qu'il y a de simpliste à l'excès dans le rationalisme cartésien ; mais si nous sentons la nécessité de le dépasser, c'est à condition d'en retenir le principe fondamental.

BIBLIOGRAPHIE

- SAINT-SIMON (1760-1825). – *Œuvres choisies, 3 vol.* in-12° Paris, Castel, 1861.
- COMTE (A.) (1798-1857). – * *Cours de philosophie positive, 6 vol.* in-8°. Paris, Rouen frères, 1830-1842.
– *Système de politique positive, 4 vol.* in-8°. Paris, Dalmont, 1824.
- LE PLAY. – *Les ouvriers européens, étude sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières en Europe, 5 vol.* in-8°. Paris, Marne, 1855.
- ESPINAS. – *Des sociétés animales, étude de psychologie comparée, in-8°.* Paris, Germer-Baillière, 1877.
- LETOURNEAU. – * *L'évolution du mariage et de la famille, in-8°.* Paris, Vigot, 1888.
– * *L'évolution politique dans les diverses races humaines, in-8°.* Paris, Vigot, 1890.
– * *L'évolution de la morale, in-8°.* Paris, Vigot, 1894.
- TARDE. – * *Les lois de l'imitation, étude sociologique.* Paris, Alcan, 1890.
– *La philosophie pénale, in-8°.* Paris, Masson, 1890.
– * *La logique sociale, in-8°.* Paris, Alcan, 1894.
- ROBERTY (DE). – * *La sociologie de l'action, in-8°.* Paris, Alcan, 1890.
- DURKHEIM. – * *De la division du travail social, in-8°.* Paris, Alcan, 1893.

- *Les règles de la méthode sociologique*, in-12°. Paris, Alcan, 1895.
- * *Le suicide, étude de sociologie*, in-8°. Paris, Alcan, 1897.
- *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, in-8°. Paris, Alcan, 1912.
- ANDLER. – * *Les origines du socialisme d'État en Allemagne*. in-8°. Paris, Alcan, 1897.
- LÉVY-BRUHL. – * *La Morale et la science des mœurs*, in-8°. Paris, Alcan, 1903.
- * *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, in-8°. Paris; Alcan, 1910.
- SIMIAND. – * *Le salaire des ouvriers des mines de charbon en France*, in-8°. Paris, Cornély, 1907.
- HUBERT et MAUSS. – * *Mélanges d'histoire des religions*, in-8°. Paris, Alcan, 1909.

*

**

La réforme sociale, fondée par Le Play en 1881, in-8°. Paris.
La science sociale, suivant la méthode de Le Play, publiée depuis 1886, par Ed. Demolins, in-8°. Paris, Firmin-Didot.
Annales de l'Institut international de sociologie, publiées depuis 1894, sous la direction de R. Worms, in-8°. Paris, Giard et Brière.
Revue internationale de sociologie paraît depuis 1893, in-8°. Paris, Giard et Brière.
L'année sociologique, publiée depuis 1898, par Émile Durkheim, in-8°. Paris, Alcan.
Les ouvrages marqués d'un astérisque sont ceux qui figurent, en totalité ou en partie, dans la Bibliothèque de la Science française, à l'Exposition de San Francisco.

Fin de l'article.